RAD DHO

Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

LIBERATION DE HAIDALLA

La Raddho se réjouit de la libération de Haïdalla, à la veille de l'élection du 7 novembre.

La Raddho est préoccupée par l'épée de Damoclés qui est suspendu sur la tête du candidat Haïdalla et de ses compagnons du fait des poursuites judiciaires engagées contre eux et qui sont provisoirement suspendus à cause de l'article 10 de l'ordonnance 91/27, car au terme de cet article, son arrestation aurait entraîné le report de l'élection présidentielle par le conseil constitutionnel.En fait s'il a été libéré c'est pour permettre la tenue de l'élection présidentielle. La Raddho craint qu'à la fin du scrutin Haïdalla ne soit arrêté et détenu.

La Raddho recommande :

- la cessation de toutes les poursuites judiciaires pendant et après le scrutin contre tout candidat à l'élection présidentielle ainsi que les membres de leur directoire de campagne ;
- la stricte neutralité de l'administration, afin de garantir le bon déroulement du scrutin.
- La libération immédiate et inconditionnelle des personnes arbitrairement détenues.

Fait à Dakar, le 7 novembre 2003

Le Secrétariat Général

Villa N°4024 Amitié II – Allées Seydou Nourou TALL – BP : 15246 Dakar _ Fann SENEGAL
Téléphone : (221) 865 00 30 – Fax : (221) 824 60 52
E-Mail : raddho@telecomplus.sn – obsdh@sentoo.sn - Site web : www.raddho.africa-web.org